

Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement

Ministère de la Santé et des Solidarités



Études et Résultats



N°439 • novembre 2005

L'enquête HID réalisée par l'Insee fin 1999 permet de tracer le profil un portrait des personnes ayant des incapacités lourdes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et d'appréhender à partir de ces incapacités, leurs besoins d'aide totale ou partielle. Ainsi, ce sont 216 000 personnes âgées de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, qui ne peuvent réaliser sans aide au moins l'un des neuf actes essentiels repérés dans six domaines de la vie quotidienne: la toilette, l'habillement, l'alimentation, l'hygiène de l'élimination, les transferts et les déplacements dans leur logement. Ces personnes ont en moyenne des incapacités dans 2,1 domaines d'actes essentiels dont la plus fréquente concerne la toilette, suivie des difficultés à s'habiller. Les personnes ayant déclarées l'une de ces incapacités sont en général plus âgées que le reste de la population. Un quart seulement exerce une activité professionnelle, le plus souvent comme ouvrier, ou souhaiterait en exercer une. Une personne sur deux déclare avoir au moins une maladie comme origine de sa déficience. Neuf sur dix d'entre elles présentant ce type d'incapacités lourdes reçoivent d'ores et déjà une aide humaine dont un quart par un aidant professionnel.

Les adultes ayant des incapacités lourdes dans les actes essentiels de la vie quotidienne

e handicap recouvre une palette de situations dont il existe une diversité d'approches. La notion d'incapacité fournit une approche à travers l'impossibilité ou la difficulté à réaliser des actes de la vie quotidienne tels se tenir debout, s'habiller, manger, mémoriser ou communiquer. Ces incapacités résultent souvent d'une ou plusieurs déficiences. L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) réalisée par l'Insee fin 1999 auprès des personnes vivant dans un domicile ordinaire en France métropolitaine permet d'appréhender les besoins d'aide dans les actes de la vie quotidienne liés aux différents types d'incapacités. Elle fournit ainsi un éclairage du besoin d'aide humaine nécessaire aux actes essentiels de la vie quotidienne, pour lesquels les personnes adultes handicapées seraient susceptibles d'être aidées dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap.

216 000 personnes ayant en moyenne des incapacités dans deux domaines d'activité de la vie quotidienne ...

216 000 personnes âgées de 20 à 59 ans et vivant en domicile ordinaire ne peuvent réaliser sans aide au moins l'un des 9 actes essentiels de l'existence dans six domaines de la vie quotidienne : la toilette, l'habillement, l'alimentation, l'hygiène de l'élimination,

Philippe RAYNAUD, Amandine WEBER

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement Ministère de la santé et des solidarités Drees les transferts et les déplacements dans le logement (tableau 1). Si on y ajoute les personnes ayant besoin d'aide pour couper leur nourriture ou se servir à boire ainsi que pour utiliser des escaliers, ce nombre atteint alors 255 000 personnes (tableau 2). Cette étude est centrée sur les

besoins d'aide qui peuvent être identifiés pour les actes essentiels de l'existence, sans tenir compte des besoins de surveillance ou de présence liés au fait qu'elles sont susceptibles de se mettre en danger du fait de troubles psychiques ou cognitifs durables.

neuf incapacités liées aux actes essentiels de l'existence (6 domaines)

	Effectif (en milliers)	Dont c'est la seule incapacité (en milliers)	Nombre moyen de domaines d'incapacité (parmi les 6)
Toilette	136	29	2,7
Faites-vous habituellement votre toilette sans l'aide de quelqu'un ?	1 1		
Total	136	29	2,7
 Oui, sans aide mais avec beaucoup de difficultés pour des raisons 	8	5	1.3
psychologiques (phobie de l'eau, adolescent en opposition)	"	J	1,0
• Non, j'ai besoin d'une aide partielle (par exemple pour les pieds, les jambes, le bas du	62	10	2.0
dos)	63	19	2,0
Non, j'ai besoin d'aide pour tout	65	4	3,5
Habillage	129	28	2,8
Vous habillez-vous et déshabillez-vous entièrement sans aide ?	' '		
Total	130	28	2,8
Sans objet : n'a pas besoin de s'habiller (reste en pyjama)	1	0	2,7
Non, quelqu'un me prépare les vêtements que je dois mettre	9	2	2,2
Non, quelqu'un m'aide pour les choses difficiles (par exemple : les chaussettes,	74	00	4.0
chaussures, les bas) ou pour les fermetures (boutons, fermetures éclair)	71	26	1,9
Non, j'ai besoin d'une aide pour tout	49	_	4,2
Alimentation	20	-	5,1
Une fois que la nourriture est prête, mangez-vous et buvez-vous sans aide ?	' '		
Non, il me faut une aide	20	-	5,1
Élimination	51	1	4,1
Allez-vous aux toilettes sans l'aide de quelqu'un ?			
Total	45	-	4,5
Oui, mais il faut qu'on me le rappelle car j'ai tendance à oublier	1	-	2,6
Non, il faut que quelqu'un m'aide	36	-	4,5
Si vous avez des difficultés pour contrôler vos selles et vos urines,			
vous débrouillez-vous sans aide quand cela vous arrive ?			
Total	28	1	3,8
Non, j'ai parfois besoin d'aide	7	1	2,4
Non, j'ai toujours besoin d'aide pour me changer	21	-	4,2
Mobilité	71	27	2,8
Habituellement (en dehors d'un accident ou d'une maladie passagère)			
êtes-vous obligé de rester en permanence			
Au lit ou dans la chambre	5	1	4,0
• Au lit	3	1	3,3
Dans la chambre	1	-	6,0
Vous déplacez-vous sans aide dans toutes les pièces de l'étage où vous êtes ?			
Total	67	26	2,7
Oui, mais seulement dans certaines pièces de l'étage	35	24	1,6
Non, il me faut une aide pour le déplacement d'une pièce à l'autre	31	2	3,8
Transfert	42	1	4,1
Vous couchez-vous et vous levez-vous du lit sans aide ?			
Non, il me faut une aide	42	1	4,3
Vous asseyez-vous et vous levez-vous de votre siège sans aide ?			
Non, il me faut une aide	33	1	4,4
Au moins une incapacité sur 9	216	86	2,1

Champ : personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne.

Source : Insee, enquête HID 1999

Les 216 000 personnes ont en moyenne des incapacités dans 2,1 domaines d'actes essentiels de la vie quotidienne. Ce nombre atteint 5,1 pour les personnes qui ont besoin d'aide pour manger une nourriture déjà préparée, 4,4 pour les personnes qui ne peuvent s'asseoir ou se lever seules et 4,5 pour les personnes qui ne peuvent aller aux toilettes seules (graphique 1).

Avoir une incapacité n'induit pas nécessairement un besoin d'aide (humaine ou technique). A contrario, certaines incapacités révèlent une sévérité de handicap qui induit des besoins d'aide simultanément dans plusieurs domaines. Par exemple, quand une personne a besoin d'une aide totale pour la toilette, elle a par ailleurs, en moyenne des incapacités dans 3,5 domaines ; le besoin d'une aide partielle recouvre quant à lui en moyenne des incapacités dans 1,9 domaine d'activités (tableau 1).

... avec le plus souvent un besoin d'aide à la toilette

L'incapacité la plus fréquente concerne la toilette. Viennent, ensuite, les difficultés à s'habiller et se déshabiller.

trois autres incapacités liées aux actes de la vie quotidienne

		incapacité sur les 9	moy dom d'inca	mbre ren de naines apacité ni les 6)							
Effectif		Dont n'ayant aucune incapacité sur les 9	Sur 9 incapacités	Sur 12 incapacités							
Pouvez-vous monter ou descendre un étage											
d'escalier sans l'aide d'une autre personne ?											
Total	83	25	2,3	3,2							
• Non, il me faut l'aide de quelqu'un	50	18	1,8	2,7							
Je ne me déplace qu'en fauteuil roulant	33	7	3,1	3,9							
Coupez-vous votre nourritu	re sai	ns ai	de?								
Total	76	14	2,8	3,8							
 Non, il me faut une aide 	67	13	2,7	3,7							
 Nourri(e) d'aliment mixés 	9	1	3,7	4,1							
Vous servez-vous à boire sa	ans ai	de?		.							
Non, il me faut une aide	43	2	4,0	4,7							
Au moins une incapacité sur 12	255	38	1,8	2,2							
Champ : personnes de 20 à	50 an	e vi	vant en	domicila							

Champ: personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi 12 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne.

Source: Insee, enquête HID 1999



Dans la plupart des cas, les incapacités se cumulent : les incapacités à manger ou boire seul, à s'habiller, à aller seul aux toilettes, ou à se lever seul de son siège ou de son lit s'accompagnent quasi-systématiquement d'autres incapacités affectant les actes essentiels de la vie quotidienne.

Si la nature des incapacités constitue en tant que telle un indicateur de sévérité du handicap (tableau 1), le cumul des activités que les personnes ne sont pas capables de réaliser seules fournit aussi une idée de l'ampleur des ressources nécessaires pour compenser les gênes dans les actes essentiels de l'existence.

Seules 110 000 personnes (soit 51% de la population étudiée) n'ont ainsi d'incapacité que dans un seul domaine des actes essentiels de l'existence; il s'agit dans 80% des cas de personnes ayant un besoin d'aide partiel, le plus souvent pour s'habiller (32 000), pour se laver (30 000), ou pour se déplacer (27 000). 46 000 personnes ont des incapacités dans deux domaines. Parmi elles 34 000 cumulent un besoin d'aide pour l'habillement et la toilette, 24 000 n'ayant en ces domaines besoin que d'aides partielles. Enfin, 61 000 personnes ont des incapacités dans au moins trois domaines. Chez ces personnes, 37 000 ont des incapacités dans 3 ou 4 des 6 domaines de la vie quotidienne considérés, les besoins d'aide pour la toilette et l'habillement étant présents dans 9 cas sur 10. Les 24 000 personnes restantes sont très lourdement handicapées puisqu'elles ont des besoins

dans au moins 5 des 6 domaines d'activité ici pris en compte.

L'analyse des personnes présentant au moins une des neuf incapacités touchant aux actes essentiels de la vie quotidienne par groupes exclusifs de déficiences fait apparaître que les trois quart d'entre elles ont au moins une déficience motrice, 40% une déficience intellectuelle ou mentale, tandis que 20% présentent à la fois une déficience motrice et une déficience intellectuelle ou mentale (tableau 3).

Un recouvrement seulement partiel avec les indicateurs usuels d'évaluation des besoins d'aide

Il est possible, à partir de l'enquête HID, de reconstruire différents indicateurs standards d'évaluation du besoin d'aide présents dans la littérature internationale. On en retiendra trois : Colvez, Katz et EHPA (encadré 1) qui montrent de quelle manière les populations définies à partir d'indicateurs sur les besoins d'aide se recoupent.

Il est possible d'apprécier le recouvrement entre les 9 incapacités retenues et des indicateurs – Katz, Colvez, EHPAhabituellement utilisés pour les personnes adultes présentant un handicap (ces indicateurs, dans l'enquête HID, ont d'ailleurs été reconstruits à partir des questions portant sur les incapacités).

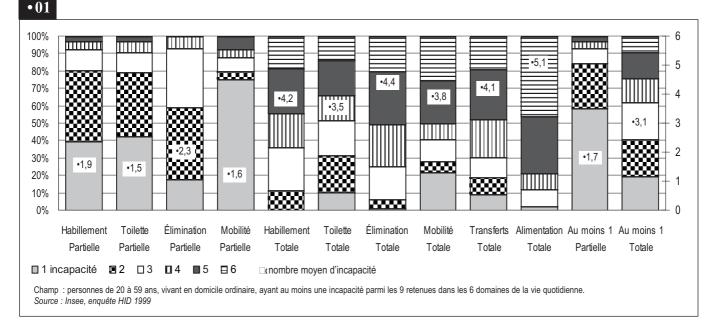
Ainsi, 723 000 personnes présentent au moins une dépendance soit parce qu'elles figurent dans au moins une des trois grilles de dépendance soit parce qu'elles font partie des 216 000 personnes ayant au moins l'une des neuf incapacités considérées ici. Parmi ces 216 000 personnes déclarant une incapacité lourde pour les actes de la vie quotidienne, 179 000 sont dépendantes au sens de l'indicateur Katz, 120 000 au sens de l'indicateur de mobilité Colvez et enfin 66 000 sont psychiquement dépendantes au sens de l'indicateur EHPA. Les personnes repérées comme dépendantes au sens des 3 indicateurs EHPA, Katz et Colvez font toutes partie de la population des 216 000 personnes ayant au moins une incapacité dans les

	répartition des personnes
	ayant déclaré au moins
3	une incapacité par groupes
•	de déficiences exclusifs

(en %) Mono-déficiences 49 Intellectuelle et mentale (IME) 15 31 Motrice autre physique (sensorielle, métabolique, 3 viscérale...) Pluri-déficiences, dont IME 25 20 IME et motrice IME et autre(s) physique(s) 5 22 Pluri-déficiences physiques 21 dont motrice sans motrice Déficiences non précisées 4 100 Ensemble

Champ: personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne. Source: Insee, enquête HID 1999

nature, degré et nombre moyen d'incapacités



actes essentiels de la vie quotidienne. Toutefois, 22 000 de ces mêmes 216 000 personnes ne présentent aucune dépendance physique ou psychique décrite par les trois indicateurs cités, il s'agit pour l'essentiel de personnes qui peuvent se déplacer dans certaines pièces d'un étage, mais pas dans toutes. Enfin, parmi les 216 000 personnes, 170 000, soit près de 80% ont une reconnaissance administrative de leur handicap (encadré 2).

Une forte proportion de personnes seules, d'inactifs et d'ouvriers

Les caractéristiques sociales et démographiques des personnes présentant au moins une des neuf incapacités diffèrent singulièrement de celles de la population générale. Si les hommes déclarent un peu plus souvent que les femmes une incapacité parmi les neuf considérées ici (54%

d'hommes) c'est surtout l'âge qui distingue les personnes ayant déclaré au moins une incapacité. Elles sont en effet en moyenne plus âgées (45 ans contre 39 ans pour l'ensemble des personnes âgées entre 20 et 59 ans). L'âge de survenue de l'incapacité joue également un rôle prépondérant sur le mode de vie.

En effet, si les personnes entrées en incapacité après 20 ans sont aussi souvent en couple que les personnes sans incapacité, ce n'est pas le cas lorsque la survenue de l'incapacité a été plus précoce : la probabilité d'être célibataire y est alors 3 fois supérieure (tableau 4). Ces célibataires entrés en incapacité avant 20 ans sont plus rarement isolés (4% parmi les célibataires ayant une des 9 incapacités contre 41% parmi les célibataires sans incapacité) et vivent plus souvent chez leurs parents (60% contre 27%) ou chez un proche (9% contre 6%).

Par ailleurs, les différences avec la population générale en terme de catégorie socio-professionnelle et d'activité sont nettes. Un quart seulement des personnes ayant déclaré au moins une incapacité parmi les neuf étudiées exerce une activité professionnelle ou voudrait en exercer une (82% pour l'ensemble de 20-59 ans). Cette proportion décroît logiquement à mesure que le nombre d'incapacités augmente (37% avec une incapacité, 21% avec deux, 9% avec au moins trois incapacités). Ces faibles taux d'activité se conjuguent avec un taux de chômage élevé : 24% (11,8% pour l'ensemble de la population en 1999¹). La structure des emplois des personnes qui travaillent est, aussi, très différente : les hommes comme les femmes occupent plus souvent des emplois d'ouvriers. Le phénomène est encore plus marqué quand l'incapacité est survenue avant 20 ans, c'est-à-dire dans la plupart des cas, que la personne a toujours travaillé en situation d'incapacité : la part des ouvriers est alors 2 fois supérieure chez les hommes, et 6 fois supérieure chez les femmes à ce qu'elle est dans la population générale.

La part des personnes qui n'ont jamais été scolarisées, qui n'est que de 1% chez les personnes sans incapacité, atteint par ailleurs 12 % chez les personnes ayant au moins une incapacité dans les actes de la vie quotidienne. Lorsqu'elles ont terminé leur scolarité,

(en %)

E•1

Les indicateurs usuels de Katz, Colvez et EHPA pour mesurer le besoin d'aide dans les activités dans la vie quotidienne

L'indicateur Colvez permet d'appréhender la dépendance (le besoin d'aide) en mesurant la perte de mobilité. Quatre groupes de personnes peuvent être ainsi construits :

- · les personnes confinées au lit ou au fauteuil ;
- les personnes non confinées au lit ou au fauteuil, ayant besoin d'aide pour la toilette ou l'habillage ;
- les personnes ayant besoin d'aide pour sortir de leur domicile ou de l'institution sans appartenir aux deux groupes précédemment cités ;
- · enfin, les autres personnes.

L'indicateur Katz évalue quant à lui la capacité de la personne de réaliser six activités de la vie quotidienne (Activities of Daily Living, ADLs) que sont :

1 – faire sa toilette ; 2 – s'habiller ; 3 – aller aux toilettes et les utiliser ; 4 – se coucher ou quitter son lit et s'asseoir ou quitter son siège ; 5 – contrôler ses selles et ses urines ; 6 – manger des aliments déjà préparés.

Ensuite, un « score » est établit sur le nombre d'activité pour lequel la personne est dépendante : On obtient les groupes suivants :

- · indépendant pour les 6 activités ;
- · dépendant pour 1 seule des 6 activités ;
- · dépendant pour 2 activités, dont la première ;
- dépendant pour 3 activités, dont les 2 premières ;
- dépendant pour 4 activités, dont les 3 premières ;
- dépendant pour 5 activités, dont les 4 premières ;
- · dépendant pour les 6 activités ;
- dépendant pour au moins 2 activités, sans être classable en C, D, E ou F.

Enfin, l'indicateur EHPA permet d'appréhender à la fois la dépendance physique et la dépendance psychique. En effet, il croise les quatre groupes de la grille Colvez qui mesure le besoin d'aide lié à la perte de mobilité, avec deux groupes de dépendance psychique constitués en fonction de l'importance de l'aide nécessité par les problèmes d'orientation dans le temps et dans l'espace et les troubles du comportement de la personne.

présence d'une incapacité et structure du ménage

				(Coup	ole			Hor	s couple		
	Couples	Hors couple	Total	Avec enfants	Sans enfant	Total	Personnes isolées	Familles monopa-rentales	Vit chez ses parents	Vit chez un parent un ami un frère une sœur	Autres types de ménages	Total
Personnes sans incapacité	72	28	100	73	27	100	41	25	27	6	0	100
Personnes ayant au moins une incapacité sur les 9	56	44	100	60	40	100	16	30	44	9	0	100
Dont au moins une survenue avant 20 ans	13	87	100	54	46	100	4	26	60	9	0	100
Dont la première est survenue après 20 ans	73	27	100	58	42	100	31	37	27	6	0	100
Champ · Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordin	naire					-						

Champ: Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire.



^{1 -} Source Insee, enquête emploi de janvier 1999.

dans neuf cas sur dix, les personnes sans incapacité ont obtenu un diplôme alors que moins de six personnes sur dix ayant au moins une incapacité dans les actes de la vie quotidienne sont dans ce cas.

Une personne sur deux déclare avoir au moins une maladie comme origine de sa déficience

52 % des personnes ayant au moins l'une des neuf incapacités à réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne ici pris en compte ont déclaré avoir eu au moins une maladie comme origine de leur déficience (professionnelle, héréditaire, congénitale ou autre maladie)².

C'est en particulier souvent le cas des agriculteurs exploitants (91%), des artisans, commerçant et chefs d'entreprise (63%) et dans une moindre mesure des professions intermédiaires (62%), qui y sont sur représentés. 30% des personnes ont par ailleurs déclaré au moins un accident comme étant à l'origine de leur déficience (accident du travail, de la circulation routière, domestique, de sport ...) ; il s'agit plus souvent que la moyenne de professions intermédiaires (45%) et d'ouvriers (39%).

Neuf personnes sur dix présentant une incapacité lourde dans la vie quotidienne reçoivent d'ores et déjà une aide humaine

194 000 personnes présentant au moins une des neuf incapacités de la vie quotidienne ici considérées (soit 91%) ont recours à une aide humaine en raison de leur état de santé, quelle que soit la nature de cette aide (formelle, informelle1) et le type d'aide reçue.

89% de ces personnes sont ainsi aidées pour accomplir les actes essentiels de l'existence (soins personnels, déplacements dans le logement), 92% pour les tâches ménagères, 88% pour les courses, enfin 66% reçoivent une aide pour les visites chez le médecin et traiter leurs problèmes de santé. Le plus souvent, les aides se combinent. Toutes les personnes aidées pour se déplacer dans leur loge-

ment le sont aussi pour les tâches ménagères, et presque toutes reçoivent aussi de l'aide pour les courses (98%) et les soins personnels (96%) (tableaux 5 et 6).

Les personnes aidées ont pour un quart d'entre elles recours à un niveau ou un autre à un aidant professionnel. Plus fréquentes pour les tâches ménagères (17%), les aides professionnelles sont prodiguées pour 14% des personnes aidées pour les actes essentiels des l'existence (cf. tableau 6).

Certains besoins d'aide exprimés par les personnes ayant déclaré des incapacités lourdes dans les actes de la vie quotidienne semblent en outre ne pas être toujours satisfaits. Ainsi, 23% des personnes ayant au moins une incapacité partielle ou totale pour les déplacements dans leur logement ou à l'étage ne reçoivent aucune aide (tableau 7). Cette proportion est toutefois plus faible lorsque les personnes ont au moins une autre incapacité (besoin d'aide pour la toilette, l'habillage, les transferts,...) qui s'avère plus lourde et pour lesquels une aide est plus souvent apportée. D'autres facteurs sociaux comme l'environnement social de la personne, son type de logement et la structure du ménage peuvent en outre moduler en les compensant ou en les aggravant les difficultés rencontrées par ces personnes dans les actes de la vie quotidienne.

8 aidants sur 10 sont des proches dont 60% des femmes

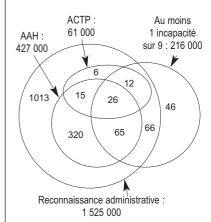
Les 194 000 personnes faisant état d'incapacité lourdes et qui reçoivent d'ores et déjà une aide le sont en moyenne par 1,8 personnes. Huit aidants sur dix sont des proches et dans le reste des cas, il s'agit de professionnels qui sont dans les trois quarts des cas des femmes. 61% des aidants informels sont également des femmes, mais cette part varie avec la nature de l'aide et le lien familial existant entre l'aidant et l'aidé. Si les mères et les sœurs sont nettement plus souvent mises à contribution que les pères et les frères (68% de femmes chez les aidants ascendants et 63% dans les fratries), la répartition de l'effort entre

E•2

la reconnaissance administrative du handicap

1,5 million de personnes de 20 à 59 ans ont une reconnaissance administrative de leur problème de santé, c'est-à-dire qu'elles ont un taux d'incapacité reconnu par une Cotorep, par la sécurité sociale (458 000 personnes) ou par une compagnie d'assurance, ou bien que l'armée leur verse une pension d'invalidité ou qu'elles sont bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH, 427 000 personnes) ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP, 61 000 personnes). Parmi les 216 000 personnes ayant déclaré une des 9 incapacités affectant les actes essentiels de l'existence prises en compte dans l'étude, 170 000 personnes ont une reconnaissance administrative de leur handicap (79%). dont 92 000 perçoivent l'AAH et 40 000 l'ACTP.

schéma • diverses reconnaissances du handicap (effectifs en milliers)



L'ACTP a pour objectif de compenser les dépenses supplémentaires liées à l'embauche d'une personne à domicile ou le manque à gagner d'un proche qui se rend disponible pour aider une personne handicapée. Fin 2000, l'enquête menée par la Drees permettait d'évaluer le nombre de bénéficiaires de moins de 60 ans à domicile en France métropolitaine à 77 000 (83 400 fin 2003).

Dans l'enquête HID, 61 000 personnes âgées de 20 à 59 ans déclarent percevoir l'ACTP. Cet écart entre l'enquête HID et la réalité administrative est dû au fait que la perception d'allocation est fréquemment sous-déclarée lorsque l'on interroge directement les personnes. Par ailleurs, 34% d'entre eux ne font pas partie de la population étudiée, dans la mesure où ils ne déclarent aucune des incapacités retenues ici. Ils peuvent en effet avoir des difficultés dans certains actes, mais les réaliser sans aide. C'est le cas notamment des personnes qui se déclarent mal-voyantes ou aveugles sans que cette déficience visuelle ne s'accompagne d'incapacités totales dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

L'enquête HID évalue ainsi à 10 000 le nombre de personnes totalement non voyantes âgées de 20 à 59 ans dont 3 000 sont concernées par au moins un des six domaines d'incapacités de la vie quotidienne retenus ici.

^{2 -} Les effectifs étant trop faibles ; les origines des déficiences ont été regroupées en grandes catégories : maladies, problèmes liés à la naissance, origines accidentelles, origines diverses.

^{3 -} L'aide formelle comprend l'aide de professionnels du secteur sanitaire, para-médical et médicosocial. L'aide informelle est celle fournie par l'entourage.

combinaison des aides aux actes de la vie quotidienne

(en %)

•03													(en %)
Nature de l'aide	Soins personnels (toilette, habillage, repas)	Déplacements dans le logement	Soins personnels, Déplacement dans le logement	Sorties hors du logement	Défense des droits et intérêts	Visites au médecin, traitement des problèmes de santé	Gestion du budget, papiers et démarches administrative	Courses, achats des médicaments	Tâches ménagères	Présence, compagnie	Autre aide		Au moins une aide
Soins personnels	100	21	100	60	56	70	69	88	93	66	5	100	171 000
(toilette, habillage, repas) Déplacements dans le logement	96	100	100	88	78	94	90	98	100	86	7	100	38 000
Soins personnels,	30	100	100	00	70	34	30	30	100	- 00	- 1	100	30 000
déplacement dans le logement	99	22	100	60	56	70	68	88	94	65	5	100	172 000
Sorties hors du logement	95	31	96	100	64	88	78	99	96	78	6	100	108 000
Défense des droits et intérêts	96	29	96	69	100	87	98	97	97	80	5	100	101 000
Visites au médecin, traitement des problèmes de santé	93	28	94	74	68	100	82	98	96	76	5	100	128 000
Gestion du budget, papiers et démarches administratives	93	27	94	67	79	83	100	95	94	76	6	100	125 000
Courses, achats des médicaments	91	23	91	64	59	76	71	100	96	69	5	100	166 000
Tâches ménagères	89	21	90	58	55	69	66	89	100	65	5	100	179 000
Présence, compagnie	94	27	94	71	67	82	80	95	97	100	6	100	120 000
Autre aide	100	29	100	72	57	71	78	96	100	73	100	100	9 000
Au moins une aide	88	20	89	56	52	66	65	86	92	62	5	100	194 000

Lecture : 171 000 personnes sont aidées pour les soins personnels, parmi elles, 21% le sont aussi pour les déplacements dans le logement.

Champ : Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne et aidées pour raisons de santé.

Source : Insee, enquête HID 1999

type d'aide reçue selon la tâche effectuée (effectifs en milliers)

Type d'aide	Informelle seule	Professionnelle seule	Professionnelle et informelle	Ensemble	Taux de re-cours à des aidants professionnels (en %)
Soins personnels (toilette, habillage, repas)	148	14	9	171	13
Déplacements dans le logement	33	2	3	38	13
Soins personnels et déplacements dans le logement*	149	13	11	172	14
Sorties hors du logement	99	6	3	108	9
Défense des droits et intérêts	91	9	0	101	9
Visites au médecin, traitement des problèmes de santé	117	8	3	128	9
Gestion du budget, papiers et démarches administratives	113	11	1	125	9
Courses, achats des médicaments	155	7	4	166	7
Tâches ménagères	148	22	8	179	17
Présence, compagnie	112	3	4	120	6
Autre aide	9	1	0	9	6
Au moins une aide	146	12	36	194	25

Champ : Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne, et aidées pour raisons de santé

Source : Insee, enquête HID 1999

fils et filles et entre époux et épouses est plus équilibrée (respectivement 59% et 54% d'aide féminine).

Dans le cadre de l'enquête HID, les personnes interrogées ont désigné parmi leurs aidants la personne qui leur est la plus proche, la définition de cette proximité étant laissée à leur appréciation. Il a été administré à cet aidant un questionnaire particulier ayant trait notamment à son l'activité professionnelle. Dans neuf cas sur dix, les personnes vivant en couple ont désigné leur conjoint comme aidant principal. Les personnes ne vivant pas en couple ont désigné le plus souvent un ascendant (62%), puis un frère ou une sœur (12%). 41% des aidants principaux d'âge actif (20 à 59 ans) cumulent leur activité d'aidant avec un emploi rémunéré tandis que 22% de ceux qui ne travaillent pas souhaiteraient le faire s'ils n'intervenaient pas comme aidant.

Bien que l'enquête HID n'apporte pas d'information sur le volume d'aide reçu par ses personnes, le nombre d'aides fournies par chaque aidant donne une indication du périmètre de leur intervention. Ainsi, chaque aidant informel fournit en moyenne une aide pour 4,7 tâches différentes sur les 10 décrites dans l'enquête. Toutes choses égales par ailleurs, le statut matrimonial de l'aidé et l'âge de survenue de l'incapacité n'ont pas d'effet significatif sur le nombre d'aides qui lui sont apportées, mais le lien aidant-aidé a en revanche un impact marqué : par rapport aux conjoints, les aidants ascendants sont plus mobilisés et les enfants le sont moins, et ce quel que soit le type d'incapacité considéré.

63% des aidants apportent ainsi aux personnes confrontés à de lourdes incapacités une aide pour des soins personnels ou des déplacements à l'intérieur du logement. Ces aidants font partie dans près de 9 cas sur 10 de l'entourage. Il s'agit essentiellement des conjoints ou des parents (graphique 2 et 3) ; ces derniers intervenant dans un périmètre d'intervention plus large que les premiers.

Sept personnes sur dix utilisent au moins une aide technique

L'enquête HID permet par ailleurs de distinguer l'utilisation de différents types d'aide technique par les personnes ayant des incapacités lourdes, et d'appréhender un éventuel besoin d'aides complémentaires. Les aides



aide effective et aide exprimée

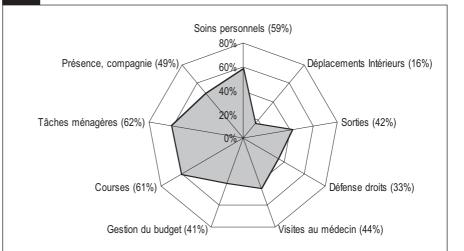
	Effectif (en milliers)	Personnes ne recevant aucune aide (en %)	Personnes ne recevant aucune aide pour les soins personnels ou les déplacements dans le logement (en %)
Besoin d'aide exprin	né poi	ur :	
Toilette	136	3	5
Habillement	129	4	9
Alimentation	20	5	5
Elimination	51	4	8
Mobilité	71	23	39
Transfert	48	4	9
Au moins une			
incapacité sur 9	216	11	20

Lecture: 136 000 ont déclaré avoir besoin d'aide pour faire leur toilette, parmi eux, 3% ne reçoivent aucune aide, et 5% ont exprimé le besoin d'une aide pour les soins personnels dans les déplacements dans le logement sans y avoir accès.

Champ: personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne, et aidées pour raipes de carté.

pour raisons de santé Source : Insee, enquête HID 1999

répartition des aidants selon la nature de l'aide



Lecture : 59% des aidants desservent une aide aux soins personnels, 16% une aide aux déplacements intérieurs.

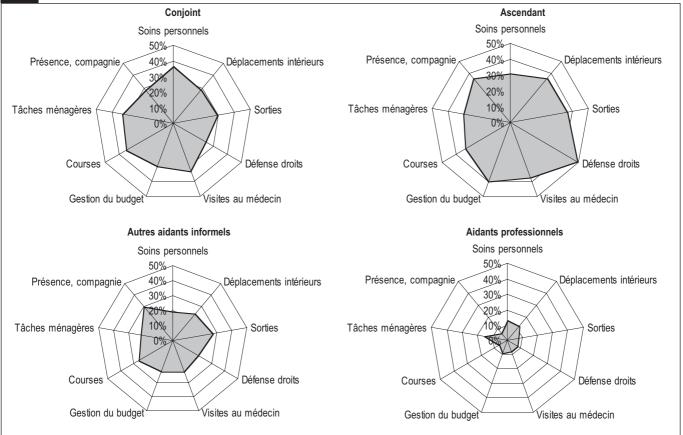
Champ : Aidants formels et informels de personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne, et aidées pour raisons de santé.

Source : Insee, enquête HID 1999

•02

G •03

répartition des aidants en fonction du lien à la personne aidée



Lecture: les aidants pour les soins personnels sont dans 37 % des cas des conjoints, dans 31 % des cas des ascendants et enfin dans 19 % des cas, il s'agit d'autre aidants informels et dans 13 % d'aidants professionnels.

Champ : Aidants de personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne, et aidées pour raisons de santé.

techniques et aménagements du logement ont été regroupés en neuf catégories (encadré 3). Le recours à des aides matérielles apparaît à cet égard de moindre ampleur que le recours aux aides humaines et il s'accompagne d'ailleurs souvent du recours à une tierce personne.

Parmi les 216 000 personnes affectées par au moins une des neuf incapacités lourdes dans les actes de la vie quotidienne ici prises en compte, 126 000 déclarent avoir recours à au moins une aide technique. Parmi elles, 40% indiquent également le besoin de recourir à une ou plusieurs autres aides techniques. Par ailleurs, 25 000 personnes non utilisatrices signalent un besoin. Au total, ce sont donc 151 000 personnes (soit 71% des personnes présentant au moins une des neuf incapacités retenues) qui sont utilisatrices

d'aides techniques ou qui déclarent en avoir besoin.

Par ailleurs, 44 000 personnes ayant au moins une de ces 9 incapacités déclarent avoir recours à au moins un aménagement de leur logement et presque autant (39 000 personnes) déclarent en avoir besoin sans en disposer. Dans l'ensemble, 83 000 personnes utilisent ou auraient besoin de recourir à au moins un aménagement de leur logement.

Les aides les plus souvent mentionnées concernent principalement les aménagements du logement (l'adaptation de la baignoire, de la douche ou d'un lavabo, des dispositifs de soutien) et d'autre part, dans une moindre mesure les aides techniques destinées aux déplacements (cannes, béquilles et fauteuils roulants manuels ou électriques) ainsi que le mobilier adapté (et

plus particulièrement les WC et lits adaptés) [graphique 4].

Les besoins les moins souvent satisfaits concernent quant à eux les aides à la communication, à l'information et à la signalisation (plus particulièrement les aides optiques, auditives et les aides à la manipulation) ainsi que les aménagements spécifiques du logement (rampes fixes ou portables, dispositifs pour ouvrir ou fermer des portes, cuisine adaptée,...). Par ailleurs, l'enquête repose sur des déclarations et peut sousestimer le nombre de personnes qui de par leur situation d'incapacité auraient réellement besoin d'aide mais ne le déclarent pas. Par exemple, alors que 42 000 personnes déclarent avoir besoin d'une aide pour se coucher ou se lever du lit, seuls 30% d'entre eux (soit 13 000 personnes) déclarent avoir besoin d'aides techniques pour les transferts du lit au fauteuil ou pour se tourner dans le lit (planches, sangles, harnais...).

namais...).

Les aides techniques et aménagements du logement dans l'enquête HID

Les aides techniques et aménagements du logement recouvrent une palette de situations correspondant à des besoins variés et à des handicap particuliers.

Neuf types d'aides sont prises en compte :

- Les aides techniques ou appareils pour les soins personnels et la protection (système d'évacuation d'urine, anus artificiel, protections absorbantes, vêtements adaptés, aides techniques pour s'habiller ou se déshabiller, aides pour trachéotomisés, aides pour stomisés, autres aides techniques);
- Les appareillages de remplacement d'une partie du corps, de soutien, maintien et correction du corps (prothèse des membres supérieurs et inférieurs, prothèses d'autres parties du corps, appareillage du tronc ou de la colonne vertébrale, appareillage des membres supérieurs et inférieurs, autre type d'appareillage de soutien) :
- Les aides techniques ou animales pour marcher ou se déplacer (cannes ou béquilles, déambulateur, canne blanche, fauteuil roulant manuel, fauteuil roulant électrique, voiture spéciale, voiture avec aménagement particulier du fait du handicap ou d'un problème de santé, adaptation pour véhicule automobile normal, tricycle manuel ou à moteur, chien guide d'aveugle, autres aides techniques) ;
- Les aides pour se transférer du lit au fauteuil (planches, sangles, harnais, lèves personnes, coussins, couvertures tournantes, tapis, autres aides pour les transferts);
- Les aides pour la communication, l'information, la signalisation (aides optiques ou électro-optiques, interfaces ordinateurs, machines à écrire, des traitements de texte en braille ou d'autres équipement adaptés d'aide à l'écriture, magnétophone pour la correspondance, aide pour parler, aide pour entendre, matériel audio visuel adapté pour les mal entendant, aides pour saisir ou manipuler à distance, système de compensation de la fonction des mains ou des doigts, aide à la lecture) ;
- Les aides pour les traitements (assistance respiratoire, traitement d'affection circulatoire, aide pour hernie abdominale, matériel de dialyse, matériel d'injection, matériel pour faire des examens de contrôle, stimulateur cardiaque, stimulateur électrique anti-douleurs, matériel anti-escarre, aide technique pour la rééducation, aides techniques pour les activités sexuelle) ;
- Les aménagement du poste de travail (aide de quelqu'un, matériel spécial ou adaptation du poste de travail, transport ou stationnement spécial, possibilité de travailler à domicile);
- Les mobiliers adaptés (wc, tables, siège et lit adaptés) ;
- Les aménagements du logement (monte-charge, plate-forme élévatrice, élévateur d'escalier, rampes fixes ou portables, baignoires, douches, lavabos adaptés, cuisine adaptée, robinetterie adaptée, dispositif de soutien, dispositif pour ouvrir, fermer les portes, fenêtres, volets, rideaux, autres mobiliers adaptés).

Les différents types d'aides sont ici distingués selon leur nature et en conservant la distinction entre les aides techniques et les aménagements du logement.

Un recours aux aides le plus souvent combiné

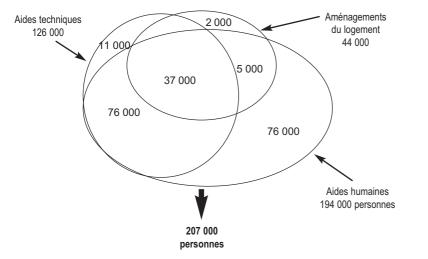
Les recours aux aides humaines, techniques et liées à l'aménagement du logement se combinent largement : 207 000 personnes, soit la quasi totalité des personnes présentant une des neuf incapacités de la vie quotidienne ici considérées ont recours à l'une des trois formes d'aide (schéma 1). Parmi elles, 74 000 déclarent en outre qu'elles auraient besoin d'aides techniques supplémentaires pour faire face à leurs besoins et 54 000 d'aménagements de leur logement.

Au total, 112 000 personnes ont recours à la fois à des aides humaines et techniques ; 41 000 utilisent une aide humaine et un aménagement du logement ; et 36 000 personnes combinent le recours aux trois types d'aides.

Ce recours combiné à des aides humaines et matérielles croît en fonction du nombre d'incapacités déclarées : 42% des personnes ayant une seule incapacité cumulent aides techniques et aides humaines ; c'est le cas de 70% de celles ayant plus de 3 incapacités. Le recours aux aides techniques va ainsi quasi-systématiquement de pair avec le recours aux aides humaines et ces deux formes d'aides semblent jouer un rôle

S • 01

approche combinée du recours aux différents types d'aides



Champ : Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les six domaines essentiels de la vie quotidienn et bénéficiant soit d'une aide humaine, soit d'une aide technique soit d'un aménagement du logement.

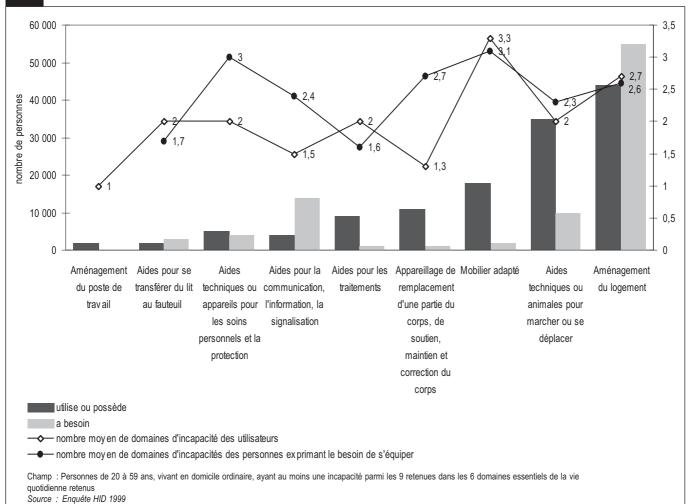
Source: Enquête HID 1999

complémentaire pour permettre aux personnes de pallier leurs incapacités. L'aidant peut ainsi favoriser le recours aux aides techniques en apportant des informations, ou parce que l'aide technique facilite sa tâche; le recours conjoint à ces deux types d'aides est probablement aussi un indicateur de la sévérité du handicap, de même que le cumul de plusieurs incapacités lourdes.

Le recours aux aides techniques ou à des adaptations du logement doit par ailleurs être mis en relation avec l'environnement social de la personne et son insertion dans un réseau de relations sociales. À cet égard, les personnes ayant des incapacités lourdes dans la vie quotidienne ont des difficultés particulières pour participer aux diverses activités sociales ou culturelles (encadré 4).

G • 04

usages et besoins exprimés en aides techniques et aménagements du logement



drees

E•4

Une moindre participation aux activités sociales et culturelles

Les 216 000 personnes ayant déclaré au moins une des neuf incapacités lourdes dans les actes de la vie quotidienne ici pris en compte participent moins souvent que la population des 20-59 ans dans son ensemble aux activités de la vie sociale ou culturelle comme partir en vacances, pratiquer une activité sportive, faire partie d'une association, se rendre à un concert ou un spectacle. En effet, près de 7 personnes sur 10 ayant des incapacités dans la vie quotidienne déclarent exercer au moins une des ces activités tandis que plus de 9 personnes âgées de 20 à 59 ans sont dans ce cas (tableau 1).

Les différences d'accès aux activités sociales s'observent quelle que soit la nature de l'activité. Ainsi, par exemple, 45% des personnes ayant au moins une des neuf incapacités dans les actes de la vie quotidienne ne partent jamais en vacances alors que 10% des personnes âgées de 20 à 59 ans sont dans ce cas. Les deux principaux motifs cités de cette absence de départ en vacances sont le coût et les problèmes de santé.

L'analyse statistique descriptive ne permet pas toujours de définir si, pour ces comportements de loisirs, le fait d'avoir au moins une incapacité dans les actes essentiels de la vie quotidienne agit de manière spécifique sur le fait de pratiquer des loisirs, la sur-représentation de certaines catégories sociales pouvant orienter les comportements. Une modélisation « toutes choses égales par ailleurs » est donc utile pour distinguer l'effet des différents facteurs sur la probabilité de pratiquer ou non certaines activités.

Cette analyse est réalisée, ici, en prenant comme personne de référence la situation la plus fréquente. Il s'agit d'une femme mariée, âgée de 30 à 39 ans, n'ayant aucune incapacité dans les actes de la vie quotidienne et exerçant la profession d'employée.

Avoir au moins une incapacité dans les actes de la vie quotidienne, être âgé de 40 ans ou plus, être ouvrier ou sans activité professionnelle et enfin ne pas être marié sont des facteurs réduisant, « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité de pratiquer au moins un loisir (aller au cinéma, au théâtre, à des concerts de rocks ou de jazz, faire partie d'une association de pratiquer un ou plusieurs sports, de partir en vacances ...).

De plus, les probabilités pour les 216 000 personnes de participer à au moins une de ces activités sociales se réduisent à mesure que la personne a besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne, et ceci « toutes choses égales par ailleurs » (tableau 2).

tableau 1 • part des personnes pratiquant certaines activités sociales*

	% de personnes ayant au moins une des 9 incapacités	% de personnes âgées de 20 à 59 ans
Partir en vacances	55	90
Aller voir des spectacles sportifs payants	7	23
Aller voir des spectacles sportifs gratuits	10	25
Aller au cinéma	18	61
Aller au théâtre (joué par des acteurs professionnels)	3	20
Aller au concert classique ou à l'opéra	2	12
Aller à un concert de rock ou de jazz	3	19
Aller au music-hall, à un spectacle de variété	9	20
Aller au cirque	9	15
Aller au parc d'attraction	11	38
Participer à une ou plusieurs association(s)	15	29
Pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports	8	44
Avoir au moins une de ces activités	67	96

^{*} Les activités sélectionnées pour mesurer les désavantages sociaux sont celles supposant des interactions sociales ; la lecture (avoir lu depuis au moins un an un article d'un journal, d'une revue, d'un magazine ou quelques pages d'un livre) n'a de ce fait pas été prise en compte comme activité sociale.

Champ: Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire.

Source : Insee, enquête HID 1999

tableau 2 • effets du nombre d'incapacités sur le fait d'avoir participé à des activités sociales (1)

		Coefficient
		estimé
Sexe	Être un homme	0,2
de la personne	Être une femme	réf.
Situation	Célibataire	-1,02
matrimoniale	Marié	réf.
matimomate	Divorcé, séparé, veuf	-1,3
	N'avoir aucune incapacité	Ref.
État d'incapacité	Avoir une incapacité	-1,66
	Avoir au moins deux incapacités	-1,89
	20-29 ans	2,2
Âge	30-39 ans	ref.
de la personne	40-49 ans	-0,37
	50-59 ans	-1,64
	Agriculteur exploitant	0,37
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,35
Catégorie	Cadre et profession intellectuelle supérieure	2,9
socio-	Profession intermédiaire	0,73
professionnelle	Employé	réf.
	Ouvrier	-0,81
	Sans activité professionnelle	-1,5

⁽¹⁾ Les activités sociales regroupent le fait de partir en vacances, de participer à des spectacles, d'appartenir à une association, de pratiquer une activité sportive, d'aller dans des parcs d'attraction ou à des concerts.

Champ : personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne.

Ces effets sont étudiés toutes choses égales par ailleurs. La situation de référence à partir desquelles laquelle portent les comparaison est indiquée en italique.



E•5

Une approche normative sur la base d'une grille de référence des besoins en aide humaine au sein de la population ayant des incapacités dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Les travaux menés dans le cadre des réflexions sur la prestation de compensation ont mis en avant une grille de référence pour la quantification d'un temps moyen d'aide humaine nécessaire pour répondre aux besoins de la population qui sera éligible à cette prestation. Cette grille est issue d'un outil de même nature, utilisé au Luxembourg, pour l'attribution de l'allocation dépendance (tableau 1). Cet outil luxembourgeois a été élaboré sur la base des travaux portant sur le projet de recherche en nursing (PRN), conduit sous l'impulsion de C. TILQUIN dans différents pays (notamment au Canada, au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique). Il permet de hiérarchiser les besoins d'aide en fonction du temps moyen de présence nécessaire généralement observé pour chaque acte.

Cette grille peut ainsi être appliquée à la population considérée dans le cadre de cette étude, à quelques réserves près. En effet, même si elle ne permet pas de quantifier l'ensemble des besoins décrits dans la grille¹, l'enquête HID fournit une graduation des incapacités permettant d'évaluer dans les mêmes termes que ceux de la grille luxembourgeoise un besoin d'aide total ou partiel.

On peut ainsi associer aux types d'incapacité des personnes, des volumes d'aides inscrits dans la grille normative de référence et qui sont détaillés dans le tableau 2.

Cette grille normative appliquée aux effectifs de personnes en situation d'incapacité (tableau 3), permet donc d'estimer une répartition des 216 000 personnes incapables de réaliser seules les actes essentiels de l'existence selon le volume d'aide dont elles auraient besoin à l'aune de ces évaluations, entre un minimum de 15 minutes pour un besoin d'aide partiel pour l'habillage et un maximum de 253 minutes pour les personnes qui ont besoin d'une aide totale dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne. Parmi elles, 150 000 se verraient attribuer, d'après cette grille de référence, un volume d'aide quotidien associé à leurs incapacités supérieur ou égal à 25 minutes, 117 000 en auraient un supérieur à 40 minutes, 87 000 en auraient un supérieur à 45 minutes et enfin 73000 en auraient supérieur à 60 minutes (graphique).

tableau 1 • tableau de temps de référence

	Fréquence de	Volume d'aide en minutes pour la réalisation unitaire d'une activité						
Type d'activités	référence par jour	Guider, stimuler, inciter à faire	Aide partielle	Aide totale	Réalisation totale par deux aidants			
Se laver (lit/douche)*	2	5	12,5	17,5	32,5			
Se laver (bain)*	1/j à 1/semaine			27,5	35			
S'habiller	2	5	7,5	15	30			
Aller aux toilettes et assurer la continence	5	2,5	5	7,5	15			
Faire ses transferts	6		7,5	7,5	15			
Changer de points d'appui	12			5				
Se déplacer dans le logement	3		7,5	7,5				
Manger si trouble de la déglutition important	3	5	10	20 30				
Boire	6			2,5				
Hygiène buccale	2			2,5				
Soins des ongles	1/semaine			5				
Lavage des cheveux	1/semaine			15				
Suivre son traitement	Forfait (1 fois)			10				
Aspiration trachéale	6			10				

La quantification du besoin d'interventions quotidiennes s'obtient en multipliant le nombre de minutes pour un acte par la fréquence de cette réalisation.

tableau 2 • quantification du temps d'aide nécessaire en fonction du type d'incapacité

	Aide partielle en minutes / jour	Aide totale en minutes / jour
Toilette	25	42.9 ¹
Habillage	15	30
Élimination	25	37,5
Mobilité	22,5	22,5
Transfert		45
Alimentation		75 ²

(1) 35 minutes pour la toilette, 5 minutes pour l'hygiène buccale, 5 minutes / semaine pour les soins des ongles et 15 minutes par semaine pour le lavage des cheveux (2) 60 minutes pour manger et 15 minutes pour boire Source: Enquête HID 1999

tableau 3 • Effectifs concernés par nombre d'incapacités et volume d'aide humaine (en milliers)

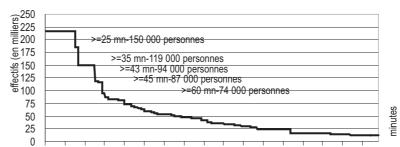
	Vo	Volume quotidien d'aide humaine								
Nombre		(en minutes)								
de domaine d'incapacité		25-40	40-45	45-60	60-75	75-120	120 ou +	Total		
1	66	32	7	4	0	0	0	110		
2		1	23	10	11	1	0	46		
3 et plus				0	4	19	38	61		
Total	66	33	30	14	14	21	38	216		

Lecture : 66 000 personnes âgée de 20 à 59 ans ayant des incapacités dans 6 domaines de la vie quotidienne aurait besoin d'un volume d'aide humaine compris entre 15 et 25 minutes.

Champ : Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne.

Source : Enquête HID 1999

graphique 1 • répartition des volumes d'aide humaine quotidienne des 216 000 personnes incapables de réaliser sans aide au moins un des actes essentiels de l'existence



Lecture : 150 000 personnes ont un besoin quotidien évalué à au moins 25 minutes, 87 000 à au moins 45 minutes et enfin 74 000 à au moins 60 minutes.

Champ : Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotident.



^{1 -} Notamment, le besoin d'aide pour changer de points d'appui ou pour suivre un traitement médical, ou les besoins d'incitation à faire, de guidage ou de stimulation, ainsi que les besoins d'aide simultanée de deux aidants.

^{*}L'item se laver comporte deux modalités : d'une part «toilette au lit ou douche» et d'autre part «bain». La fréquence de référence est de 2 fois par jour pour la toilette, la fréquence du bain étant au maximum d'une fois par jour.

Source : Insee, enquête HID 1999

. . .

On peut à cet égard croiser cet indicateur établi sur la base de besoins normatifs estimés avec le recours aux aidants effectivement constaté dans l'enquête avant la mise en place de la prestation de compensation (1999), qu'il s'agisse d'aidants professionnels ou d'aides informelles. Au moins 3 personnes sur 4 recourent, quelle que soit l'évaluation du besoin d'aide, à une aide humaine. Si on se limite aux aides aux soins personnels et aux déplacements dans le logement, qui correspondent à la compensation des incapacités retenues pour cette étude, les taux de recours à des professionnels ainsi qu'à des aides humaines de toute nature progressent avec le volume d'aide estimé. d'après la grille, comme nécessaire aux personnes (tableau 4).

En particulier les personnes qui nécessiteraient les volumes d'aide les plus courts ont peu recours à des professionnels lorsqu'ils sont aidés dans les actes essentiels de l'existence (1% des aidés), et n'ont recours à aucune aide humaine pour ces actes essentiels dans 47% des cas. À l'inverse un tiers des personnes les plus lourdement handicapées (besoin d'aide estimé supérieur à 120 minutes) ont recours à des professionnels, et seulement 3% ne sont pas aidés pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

Par ailleurs, plus les besoins en aides humaines ainsi estimés apparaissent importants, plus les personnes recourent non seulement à des aides humaines mais aussi à des aides techniques ou à des aménagements de leur logement (de façon isolée ou combinée) [tableau 5].

tableau 4 • type d'aide reçue pour les soins personnels ou les déplacements dans le logement selon le volume d'aide lié aux incapacités (effectifs en milliers)

	Informelle seule	Profes- sionnelle seule	Profes- sionnelle et informelle	Ensemble	Taux de recours en % à des aidants profes- sionnels	Taux de recours en % à une aide humaine pour les soins personnels ou les déplacements dans le logement
15-25 mn	35	0	0	35	1	53
25-40 mn	27	2	0	29	7	87
40-45 mn	25	1	1	27	9	93
45-60 mn	10	1	0	11	12	81
60-75 mn	11	2	0	13	15	88
75-120 mn	17	2	1	20	15	94
Plus de 120 mn	25	4	8	37	33	97
Ensemble	149	13	11	173	14	80

Lecture: Parmi les personnes ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues et aidées pour les soins personnels et les déplacement dans le logement, 149 000 sont uniquement aidées par leur entourage (aide informelle), 13 000 sont aidés uniquement par des professionnels et 11 000 reçoivent une aide mixte...

Champ: personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne, et aidées pour les soins personnels et les déplacements dans le logement (173 000 personnes). Source: Insee, enquête HID 1999

tableau 5 • recours des personnes aux aides humaines ou technique en fonction des ressources en aide humaines jugées nécessaires

		Taux de recours (en %)							
	A au moins				Au moins	Au moins un			
	une	Au moins	Au moins	Au moins un	une aide	aménagement	Les trois		
	incapacité	une aide	une aide	aménagement	technique	du logement	types		
	(en milliers)	humaine	technique	du logement	et une aide	et une aide	d'aides		
					humaine	humaine			
15-25 mn	66	75	61	17	45	12	12		
25-40 mn	33	95	36	13	33	12	9		
40-45 mn	30	96	54	16	47	17	13		
45-60 mn	14	93	58	21	50	21	14		
60-75 mn	14	93	60	17	64	14	14		
75-120 mn	21	100	59	19	57	19	14		
Plus de 120 mn	38	97	75	39	74	39	34		
Ensemble	216	90	58	20	52	19	17		

Lecture : Pour 66 000 personnes ayant au moins une incapacité dans les six domaines essentiels de la vie quotidienne le volume horaire d'aide humaine est estimé entre 15 et 25 minutes par jour. Parmi eux, 75% ont recours à une aide humaine, 61% à au moins une aide technique, et 17% à au moins un aménagement du logement.

Champ : Personnes de 20 à 59 ans, vivant en domicile ordinaire, ayant au moins une incapacité parmi les 9 retenues dans les 6 domaines de la vie quotidienne.